



Antenne-relais : communiqué du Collectif du château d'eau

Le collectif, mobilisé chaque jour sur les lieux par une permanence de ses membres communique :

« Mme Pons déclare dans *l'Indépendant* du 19 novembre : "Le permis de construire a été voté en toute transparence"

L'information n'a pas été faite aux riverains et pas un mot dans le bulletin municipal censé communiquer, concernant cette antenne à venir.

"Rien n'est avéré concernant les éventuels risques sanitaires(...)si de nouveaux résultats prouvent le contraire(...)"



Le principe de précaution est inscrit à la constitution et doit être appliqué. Ce n'est pas, de plus, aux administrés de « prouver » qu'ils sont en danger, mais à Mme Pons de nous « prouver » qu'elle ne met pas notre vie en danger : nous lui proposons donc de signer un document d'innocuité sanitaire de cette antenne.

Enfin le collectif a remis à Mme Pons, un recueil de plus de 1 500 comptes rendus scientifiques (rapport bio-initiative validé puis publié par l'Agence Européenne de l'Environnement, validé par le Parlement européen par un vote du 4 septembre 2008), qui doit, au minimum, laisser penser à notre maire, que la certitude d'une innocuité sanitaire ne peut exister.

Mme Pons impose donc, en toute connaissance de cause, à ses administrés, des risques pour leur santé, à l'encontre de ses responsabilités de maire (qui doit veiller à la sécurité des ses administrés, y compris à la sécurité sanitaire).

La pétition : "Je ne l'ai jamais vue...donc pas avérée".

Cette pétition a été envoyée à M. le préfet et à SFR. Mme Pons en a eu connaissance, au moins à deux reprises : elle l'a évoquée en séance publique, lors du conseil municipal du 9 juillet 2009. Elle a vu cette pétition être signée par ses administrés, en quittant le débat public du 27 août dernier.

Pour le Collectif du château d'eau,

P. Bobillot »



Montesquieu-les-Albères